

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 mai 2024

**Sous la présidence de :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

**Autres membres présents :** Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR.

**Etaient excusés :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) -. Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à Madame MARCY) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Madame BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Aya KOFFI - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Delphine CHARIER.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ.

Dates de convocation.....	24 mai 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	13
Nombre de votants.....	13
Pour.....	13
Contre .....	0
Abstention.....	0

**N° 12 : Plan d'actions en matière de remplacement**

Madame la Vice-présidente expose que l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, les EHPA et le service d'aide à domicile du CCAS connaissent un fort taux d'absentéisme et des difficultés de remplacement et de recrutement.

Le CCAS dispose d'une équipe de remplacement interne (aide soignants, agents sociaux, cuisiniers, infirmiers...) et fait également appel à nombreux vacataires par le biais de CDD de courte durée ou à des intérimaires.

Malgré l'investissement et le professionnalisme de l'équipe gérant les remplacements il est nécessaire de faire évoluer le fonctionnement actuel et d'expérimenter différents outils et solutions dans le but d'améliorer notre réponse aux besoins des équipes.

**Le plan d'actions proposé :**

**Action 1 : Adhésion à la plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande en matière de remplacement Hublo**

Hublo doit nous permettre :

- de gagner un temps précieux sur la gestion quotidienne des remplacements
- d'attirer et fidéliser de nouveaux vacataires compétents
- d'améliorer la qualité de vie au travail de nos soignants et du personnel encadrant
- de réduire considérablement votre recours à l'intérim

Le cout maximum de ce projet est évalué à 19 500 € HT par an par an (frais d'adhésion annuelle) auxquels s'ajoutent la première année des frais de formation (1 250 €) et de paramétrage (1 000 €).

Par ailleurs un renfort administratif sera peut-être nécessaire, Hublo ne se chargeant pas de l'établissement des contrats de travail contrairement aux agences d'intérim.

## **Action 2 : Mise en place d'une astreinte de nuit aide-soignant / agent social**

Les absences imprévues d'agents de nuit en établissement sont gérées par les équipes des établissements ainsi que les professionnels chargés de trouver des remplaçants. Parfois la seule solution consiste à solliciter le retour d'agents en congé et à modifier les plannings des autres personnes en poste ce qui n'est pas satisfaisant.

L'astreinte de nuit fonctionnera sur la base du volontariat. Les agents qui pourront y participer sont les aides-soignants et les agents sociaux de jour et de nuit rattachés aux établissements ou à l'équipe de remplacement titulaires ou contractuels.

Le cout de cette astreinte est évalué à 20 000 € maximum par an.

## **Action 3 : Possibilité de recrutement d'un alternant aide-soignant par EHPA et au SAAD-SSIAD**

Il s'agit de fidéliser de futurs candidats à des postes d'aide-soignants et aussi de permettre aux établissements de disposer d'une marge de manœuvre lors des périodes de congé ou en cas d'arrêts maladie.

Le reste à charge pour le CCAS (déduction faite des aides de l'Etat) varie en fonction de l'âge de l'alternant et s'élève entre 9 000 et 23 000 € par poste.

Par ailleurs du temps devra être dégagé pour permettre aux aide-soignants volontaires de tutorer les alternants.

## **Action 4 : Développement du partenariat avec les écoles de formation des aide-soignants et infirmiers et d'un réservoir d'étudiants intéressés par des remplacements**

L'objectif est là encore de fidéliser un petit nombre d'étudiants infirmiers ou étudiants aide soignants pour éviter d'accueillir des remplaçants en urgence qui ne connaissent pas nos établissements.

### **Action 5 : Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs métier**

Ce réseau d'agents du CCAS (aide-soignants et infirmiers) volontaires sera chargé de promouvoir les métiers et le CCAS auprès de candidats potentiels (organisation de journées portes ouvertes de découverte des métiers, intervention dans les écoles de formation, etc.)

Du temps de travail devra être dégagé pour permettre aux professionnels de s'investir dans les actions.

## **Action 6 : Amélioration de la gestion partagée (DRH-EHPA) des plannings de l'équipe de remplacement grâce à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des plannings**

L'éditeur du logiciel utilisé actuellement (Titan planning) pour la gestion des plannings ne développe plus de nouvelle version de ce dernier qui devient obsolète. Il est proposé d'acquérir un nouveau logiciel partagé entre la DRH et les EHPA (ou de payer des frais d'adhésion à une solution informatique) qui pourra dans un second temps être interfacé avec la plateforme Hublo. Le cout maximum de s'élève à 30 000 € par an.

### **Au vu de ses éléments il est demandé aux membres du conseil d'administration :**

- De valider le plan d'actions présenté ci-dessus ;
- D'autoriser les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du plan ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférent et notamment le contrat avec Hublo.

## **CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES**

**Pour extrait certifié conforme.**

La Vice-présidente du CCAS,

Danièle CARLIER-MISRAHI.

Accusé de réception en préfecture  
017-261700108-20240530-20240618-212-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2024  
Date de réception préfecture : 18/06/2024

Publié le : 17/06/2024